Nations Unies S/PV.5717



Conseil de sécurité

Soixante-deuxième année

Provisoire

5717e séance

Lundi 16 juillet 2007, à 10 h 20
New York

Président :	M. Guangya	(Chine)
Membres :	Afrique du Sud	M. Kumalo
	Belgique	M. Verbeke
	Congo	M. Gayama
	États-Unis d'Amérique	M. Khalilzad
	Fédération de Russie	M. Dolgov
	France	M. de La Sablière
	Ghana	M. Christian
	Indonésie	M. Kleib
	Italie	M. Spatafora
	Panama	M. Arias
	Pérou	M. Voto-Bernales
	Qatar	M. Al-Ansari
	Royaume-Uni de Grande-Bretagne et d'Irlande du Nord	Mme Pierce
	Slovaquie	M. Matulay

Ordre du jour

Mission du Conseil de sécurité

Rapport de la mission du Conseil de sécurité à Addis-Abeba, Khartoum, Accra, Abidjan et Kinshasa, 14-21 juin 2007 (S/2007/421 et Corr.1)

07-42534 (F)

La séance est ouverte à 10 h 20.

Adoption de l'ordre du jour

L'ordre du jour est adopté.

Mission du Conseil de sécurité

Rapport de la mission du Conseil de sécurité à Addis-Abeba, Khartoum, Accra, Abidjan et Kinshasa, 14-21 juin 2007 (S/2007/421 et Corr.1)

Le Président (*parle en chinois*) : J'informe les membres du Conseil que j'ai reçu des représentants de la Côte d'Ivoire et de la République démocratique du Congo des lettres dans lesquelles ils demandent à être invités à participer au débat sur la question inscrite à l'ordre du jour du Conseil. Suivant la pratique établie, je propose, avec l'assentiment du Conseil, d'inviter ces représentants à participer au débat sans droit de vote, conformément aux dispositions pertinentes de la Charte et à l'article 37 du règlement intérieur provisoire du Conseil.

En l'absence d'objection, il en est ainsi décidé.

Sur l'invitation du Président, les représentants des pays susmentionnés occupent les sièges qui leur sont réservés sur le côté de la salle du Conseil.

Le Président (*parle en chinois*) : J'informe les membres du Conseil que j'ai reçu du représentant du Ghana une lettre dans laquelle il demande que Mme Lila Ratsifandrihamanana, Observateur permanent de l'Union africaine auprès de l'Organisation des Nations Unies, soit invitée à participer à l'examen de cette question en vertu de l'article 39 du règlement intérieur provisoire du Conseil. Si je n'entends pas d'objection, je considérerai que le Conseil de sécurité décide d'inviter, en vertu de l'article 39 de son règlement intérieur provisoire, Mme Lila Ratsifandrihamanana, Observateur permanent de l'Union africaine auprès de l'Organisation des Nations Unies.

Il en est ainsi décidé.

J'invite Mme Ratsifandrihamanana à occuper le siège qui lui est réservé sur le côté de la salle du Conseil.

Le Conseil de sécurité va maintenant aborder l'examen de la question inscrite à son ordre du jour. Le Conseil de sécurité se réunit conformément à l'accord auquel il est parvenu lors de ses consultations préalables.

Les membres du Conseil sont saisis des documents S/2007/421 et S/2007/421/Corr.1, qui contiennent le rapport de la mission du Conseil de sécurité en Afrique.

À la présente séance, le Conseil entendra des quatre ambassadeurs suivants des exposés sur la mission du Conseil de sécurité en Afrique : M. Dumisani Kumalo, Représentant permanent de l'Afrique du Sud, qui, conjointement avec Sir Emyr Jones Parry, Représentant permanent du Royaume-Uni, a conduit la mission à Addis-Abeba, Khartoum et Accra; Mme Karen Pierce, Chargée d'affaires de la Mission permanente du Royaume-Uni, qui s'exprimera au nom de l'Ambassadeur Jones Parry; M. Jorge Voto-Bernales, Représentant permanent du Pérou, qui a conduit la mission à Abidjan; et M. Jean-Marc de La Sablière, Représentant permanent de la France, qui a conduit la mission à Kinshasa.

Je donne à présent la parole à M. Kumalo.

M. Kumalo (Afrique du Sud) (*parle en anglais*) : J'ai l'honneur de rendre compte de la visite du Conseil à Addis-Abeba, Khartoum et Accra, que nous avons entreprise conjointement avec l'Ambassadeur Jones Parry, du Royaume-Uni.

L'une des choses les plus importantes que nous ayons faites a été de passer beaucoup de temps avec le Président Konaré et d'autres hauts responsables, à Addis-Abeba, pour parler de questions qui finissent toujours devant ce Conseil, lequel s'efforce de trouver un moyen, en partenariat avec l'Union africaine (UA), de favoriser une plus grande harmonie et de comprendre les positions de deux organes distincts qui sont saisis de questions similaires.

À Addis-Abeba, nous avons également tenu une réunion officielle du Conseil de sécurité avec le Conseil de paix et de sécurité de l'Union africaine. Ladite réunion a donné lieu à une déclaration que nous avons demandé au Président de distribuer en tant que document officiel du Conseil de sécurité. L'un des résultats de notre réunion avec le Conseil de paix et de sécurité de l'Union africaine a été de convenir que nous voudrions voir le Conseil de sécurité de l'ONU et le Conseil de paix et de sécurité de l'UA tenir des réunions de consultations au moins une fois l'an, si possible, et cela dans chacune des capitales. Nous pourrions nous déplacer, ou bien eux, mais au moins

nous nous réunirions une fois par an. Nous avons également abordé les questions communes dont le Conseil est saisi puisque la plupart des résolutions que nous adoptons trouvent leur origine dans le Conseil de paix et de sécurité de l'Union africaine.

Avec le Président Konaré, nous avons examiné une question d'autant plus importante pour notre mission qu'elle allait être d'actualité : notre déplacement au Soudan. Cet échange a porté sur ce que le Conseil pouvait faire quant à l'élaboration d'une résolution sur le Soudan. Le Président Konaré, comme indiqué au paragraphe 20 du document dont nous sommes saisis, a exhorté le Conseil de sécurité à « adopter une résolution autorisant l'opération et a recommandé un financement par les Nations Unies » (*S/2007/421, par. 20*). M. Konaré a déclaré qu'à son avis, « un financement garanti permettrait d'avoir suffisamment de contingents africains pour conserver le caractère africain de l'opération » (*ibid.*), en vertu de l'accord entre les Nations Unies et l'UA.

Comme les membres du Conseil le savent, nous sommes saisis d'un projet présenté par le Royaume-Uni, en tant que pays chef de file. Nous examinons ledit projet, mais nous voulons simplement nous assurer qu'il s'inscrit dans l'esprit qui nous animait lors de notre déplacement, un esprit de coopération entre l'ONU, l'Union africaine et le Gouvernement soudanais pour remédier aux difficultés du Darfour. Il est fondamental que cet esprit préside à ce qui sera contenu dans la résolution, laquelle prendra essentiellement la forme d'une résolution de mise en œuvre.

Lorsque nous sommes arrivés à Khartoum, nous avons d'abord rencontré le Ministre des affaires étrangères Ajawin, accompagné de ses hauts fonctionnaires, y compris les gouverneurs des trois états du Darfour. Nous nous sommes entretenus avec eux des préoccupations du Conseil quant à la situation au Darfour. Plus tard, nous avons également rencontré le Président Bashir, et ce dernier, à l'instar du Ministre des affaires étrangères Ajawin, a confirmé qu'il acceptait sans réserve l'opération hybride Nations Unies-Union africaine, comme indiqué au paragraphe 24 du rapport. Tous deux ont déclaré l'accepter sans condition et attendre du Conseil de sécurité qu'il aille de l'avant en adoptant une résolution.

La manière dont nous concevons la mission transparaît au paragraphe 25, où il est indiqué que l'opération serait menée conformément aux dispositions énoncées dans les plans de l'Union africaine et de l'ONU relatifs à l'opération hybride au Darfour, qui figurent dans le rapport du Secrétaire général (S/2007/307/Rev.1) en date du 5 juin, et qu'elle serait mandatée à la fois par le Conseil de paix et de sécurité de l'Union africaine – ce qui a déjà été fait – et par le Conseil de sécurité de l'Organisation des Nations Unies. Nous sommes saisis d'un projet que nous nous efforçons d'adapter à ce qui avait été entendu.

Un autre point lié aux visites effectuées à Addis-Abeba et Khartoum est que le Conseil devrait envisager de demander la préparation d'un calendrier conjoint entre l'Union africaine et l'ONU en vue du déploiement de l'opération hybride au Darfour. Ce calendrier est important car il faut, selon nous, que chacun sache ce que l'on attend du Gouvernement soudanais, de l'Union africaine et du Conseil de sécurité.

La mission s'est ensuite rendue à Accra pour rencontrer le Président ghanéen Kufuor, qui préside actuellement l'Union africaine. Bien que cette rencontre ait lieu à la veille d'un sommet de l'Union africaine, le Président Kufuor est parvenu à consacrer un assez long moment à l'équipe du Conseil de sécurité. Nous avons également eu une réunion de travail en présence du Ministre ghanéen des affaires étrangères, au cours de laquelle un certain nombre de questions ont été abordées, telles que la Somalie, la République démocratique du Congo et la Côte d'Ivoire, ces deux derniers États étant des étapes de notre voyage. Le Président Kufuor a encouragé le Conseil de sécurité à donner suite à ces questions en adoptant une résolution qui permette de déployer au plus vite une opération hybride au Soudan, dans la mesure où la situation y est grave et exige une intervention de toute urgence.

Je dirai donc, pour terminer, que cela a été un honneur pour ma délégation de codiriger la mission. Je suis persuadé que les membres du Conseil et, en fait, l'ensemble des États Membres de l'ONU, verront dans ce rapport que nous avons fait de notre mieux afin d'aborder la totalité des questions urgentes pour le continent africain. Les membres verront également dans le rapport qu'il n'a pas seulement été question du Soudan mais que nous avons aussi obtenu des informations sur d'autres questions urgentes pour le continent africain, concernant par exemple l'Armée de résistance du Seigneur.

En présentant ce rapport, je voudrais dire, au nom de mon collègue avec lequel j'ai dirigé la mission et en mon nom personnel, que nous pensons avoir mené à bien la mission confiée par le Conseil et que cela a été pour nous un véritable honneur.

Le Président (*parle en chinois*) : Je remercie l'Ambassadeur Kumalo de son exposé.

Je donne maintenant la parole à S. E. Mme Karen Pierce, qui interviendra au nom de l'Ambassadeur Jones Parry.

Mme Pierce (Royaume-Uni) (*parle en anglais*) : Je remercie l'Ambassadeur Kumalo de son exposé digne d'intérêt. J'ai l'honneur d'intervenir après lui pour présenter aujourd'hui le rapport au nom de l'Ambassadeur Jones Parry, qui a codirigé la mission. D'emblée, je me félicite des interventions faites vendredi dernier par le Président Konaré, M. Djinnit et M. Adada devant le Conseil de sécurité.

Comme l'a indiqué l'Ambassadeur Kumalo, l'Afrique est un continent d'une importance cruciale pour le Conseil de sécurité et pour l'ONU en général. Quelque 55 000 Casques bleus de l'ONU sont déployés en Afrique. C'est le continent qui accapare le plus le Conseil de sécurité. C'est la région dans laquelle l'ONU a réalisé certaines de ses plus formidables avancées mais c'est aussi celle où elle a essuyé certains de ses plus grands revers.

Voilà pourquoi l'ONU et l'Union africaine entrent selon nous dans une phase de coordination et de coopération sans précédent alors même que nous essayons de faire face à des conflits comme au Darfour et en Somalie. C'est dans ce contexte que le Conseil de sécurité a décidé de se rendre en Afrique du 16 au 20 juin pour affermir ses relations avec l'Union africaine et son Conseil de paix et de sécurité. Nous avons également décidé de nous rendre en République démocratique du Congo et en Côte d'Ivoire afin d'y discuter de l'engagement de l'ONU.

Je crois que l'Ambassadeur Kumalo a dit tout ce qu'il y avait à dire. Il se trouvait sur place, contrairement à moi. Mon propos sera donc bref étant entendu que nous appuyons tout ce qu'a dit l'Ambassadeur Kumalo sur l'intérêt d'une telle mission.

Les discussions tenues à Addis-Abeba avec le Conseil de paix et de sécurité de l'Union africaine ont permis de mettre le doigt sur un certain nombre de questions. M. Kumalo a abordé certaines d'entre elles. Nous avons également discuté du Tchad, de la République centrafricaine, de l'Éthiopie, de l'Érythrée et des Comores. Je crois que l'abondance des questions évoquées montre bien à quel point l'ONU et l'Afrique peuvent apprendre l'une de l'autre mais aussi à quel point il importe, pour réussir, de créer les mécanismes nécessaires pour approfondir la coopération. Pour progresser dans ce sens, le Conseil de sécurité et le Conseil de paix et de sécurité de l'Union africaine ont adopté à Addis-Abeba un communiqué conjoint publié en tant que document du Conseil de sécurité. Ce communiqué expose une série de mesures concrètes à prendre : tenir les réunions annuelles dont l'Ambassadeur Kumalo a parlé, procéder au partage des expériences entre l'ONU et l'Union africaine sur les méthodes de travail et étudier les moyens d'appuyer et d'améliorer l'architecture de paix et de sécurité africaine. Le communiqué indique également que les deux Conseils sont convenus d'étudier les moyens de financer la mission de maintien de la paix conduite par l'Union africaine ou sous son autorité. Il faudra bien sûr que nous réfléchissions, avec nos partenaires, à la manière de concrétiser les différents points du communiqué.

J'aimerais m'arrêter brièvement sur le Darfour, dont l'Ambassadeur Kumalo a déjà parlé, sur l'entretien que nous avons eu la chance d'avoir avec le Président Kufuor du Ghana et sur les réunions que la mission du Conseil a tenues à Khartoum. Comme l'a dit l'Ambassadeur Kumalo, le Ministre soudanais des affaires étrangères a bien affirmé à la mission du Conseil que le Gouvernement soudanais acceptait l'opération hybride sans réserve et sans condition, et nous pensons qu'il s'agit d'un engagement très important. Le Président Al-Bashir l'a confirmé par la suite, plaidant pour une mise en œuvre immédiate et un accord rapide sur le financement par l'ONU. Naturellement, nous sommes d'accord avec cela. Nous espérons qu'il s'agit d'un tournant dans la coopération entre l'ONU, l'Union africaine et le Gouvernement soudanais. Notre projet de résolution, dont il a été question, poursuivra sur cette lancée en entérinant l'accord conclu entre l'ONU et l'Union africaine sur l'opération hybride et en félicitant le Soudan de l'avoir acceptée. Conformément à l'esprit du communiqué conjoint adopté par l'ONU et l'Union africaine à Addis-Abeba, le projet de résolution souligne l'orientation politique et humanitaire à suivre pour régler la crise au Darfour.

Nous le savons tous et nous l'avons maintes fois déclaré devant ce Conseil, il ne saurait y avoir de solution militaire à la crise du Darfour. Nous pensons donc que le projet de résolution que nous proposons pour définir le mandat de l'opération hybride et procéder à son déploiement met judicieusement l'accent sur le processus politique et sur le volet humanitaire. Dans le même temps, nous devons pouvoir espérer que les engagements pris par l'ensemble des parties, y compris rebelles, seront honorés. C'est sur cette base que nous envisagerons la résolution. Nous avons hâte de discuter avec nos différents partenaires, au Conseil et ailleurs, de la manière de passer à l'étape suivante. Je tiens à préciser aux membres du Conseil que nous sommes en contact avec le Gouvernement soudanais, tant à New York qu'à Khartoum.

Je voudrais brièvement traiter d'autres questions : la Commission de l'Union africaine, le Conseil de paix et de sécurité de l'Union africaine et le Conseil de sécurité de l'ONU sont également convenus à Addis-Abeba qu'il était urgent de redoubler d'efforts pour parvenir à la réconciliation politique et assurer l'acheminement des secours humanitaires en Somalie. Les membres du Conseil de paix et de sécurité de l'Union africaine ont exhorté l'ONU à déployer une mission de maintien de la paix en Somalie. À son tour, le Conseil de sécurité a informé le Conseil de paix et de sécurité de son approche concernant le différend frontalier entre l'Érythrée et l'Éthiopie et l'Armée de résistance du Seigneur, et le Conseil de paix et de sécurité a informé le Conseil de sécurité des efforts déployés par l'Union africaine pour résoudre la crise politique qui frappe les Comores, en particulier l'île d'Anjouan.

Nous espérons que ces résultats et cette mission constitueront le début d'une nouvelle phase de coopération plus large, plus approfondie entre l'ONU et l'UA dans les domaines dans lesquels elles ont des responsabilités et des intérêts communs en matière de paix et de sécurité en Afrique.

Le Président (*parle en chinois*) : Je remercie l'Ambassadrice Pierce de son exposé.

Je donne maintenant la parole à S. E. M. Jorge Voto-Bernales.

M. Voto-Bernales (Pérou) (*parle en espagnol*) : En Côte d'Ivoire, la mission a mis l'accent sur l'appui apporté par le Conseil de sécurité à l'Accord de Ouagadougou, rendu possible par l'appropriation du processus de paix par les parties. La mission a exhorté ses interlocuteurs à assurer la pleine application de l'Accord, notamment la réalisation des objectifs menant à la tenue d'élections libres, justes et transparentes.

À cet égard, la mission a insisté sur la nécessité d'assurer un véritable suivi de l'Accord de Ouagadougou. De même, elle a invité les parties à respecter le plus rigoureusement possible le calendrier établi, tout en veillant à l'intégrité du processus. La mission a réitéré son ferme engagement à garantir la crédibilité du processus électoral en Côte d'Ivoire.

En outre, la mission s'est dit gravement préoccupée par la persistance de la crise humanitaire et socioéconomique qui fait rage en Côte d'Ivoire et a souligné l'importance de déployer des efforts dans les domaines humanitaire, socioéconomique et en matière de droits de l'homme, en particulier pour ce qui est des enfants, des femmes, des déplacés et d'autres groupes touchés par la crise.

À la fin de son rapport (S/2007/421), la mission a formulé des recommandations, que je me permets de citer : que le Conseil de sécurité continue d'appuyer l'application intégrale de l'Accord politique de Ouagadougou et l'action du Facilitateur; que le Conseil de sécurité, compte pleinement tenu de l'avis du Facilitateur, donne suite aux récentes recommandations du Secrétaire général concernant la révision et l'amélioration du mandat de l'Opération des Nations Unies en Côte d'Ivoire en vue d'appuyer l'application de l'Accord de Ouagadougou; que le Secrétaire général désigne un nouveau Représentant spécial et chef de l'ONUCI, et que le Conseil de sécurité examine attentivement la demande de dérogation au régime d'embargo sur les armes – et, le cas échéant, que le Comité du Conseil de sécurité créé par la résolution 1572 (2004) se penche avec tout le soin requis sur cette question de façon à contribuer au processus de paix et à l'application pacifique de l'Accord de Ouagadougou.

En adoptant la résolution de ce matin, le Conseil de sécurité a répondu aux deux premières recommandations. Il reste à nommer un nouveau Représentant spécial et à étudier éventuellement la dérogation au régime d'embargo.

Le Président (*parle en chinois*) : Je remercie l'Ambassadeur Voto-Bernales de son exposé.

Je donne maintenant la parole à S. E. M. Jean-Marc de La Sablière.

M. de La Sablière (France) : J'ai déjà eu l'honneur, Monsieur le Président, le 26 juin, de présenter aux membres du Conseil de sécurité les résultats de la visite que nous avons effectuée en République démocratique du Congo, à Kinshasa (voir S/PV.5706). Cette visite a été très utile. C'était la huitième fois que les membres du Conseil de sécurité se rendaient en République démocratique du Congo et la première fois qu'ils le faisaient dans le contexte nouveau qui résulte de la première élection démocratique nationale, tenue depuis 40 ans en République démocratique du Congo et par la prise de fonctions le 6 décembre 2006 du Président Kabila. Un Premier Ministre a été nommé le 30 décembre, un Gouvernement de coalition formé le 5 février 2007, et ce Gouvernement a présenté à l'Assemblée nationale un programme le 22 février. Ce nouveau contexte appelle bien sur le développement d'un partenariat désormais entre les Nations Unies et les autorités congolaises, et c'est dans cet esprit que la mission s'est rendue à Kinshasa.

Le rapport (S/2007/421) relate d'abord le détail de cette visite et fait état des conclusions qu'ont tirées les membres du Conseil. Je voudrais très brièvement évoquer les cinq recommandations qui figurent dans le rapport.

La mission a recommandé que le Gouvernement de la République démocratique du Congo cherche une solution à la crise des deux Kivus par des moyens politiques et diplomatiques. La mission a souligné aussi que l'expérience de « mixage » dans le Nord-Kivu doit être suspendue et remplacée par un vrai « brassage », compatible avec les principes de l'intégration des Forces armées de la République démocratique du Congo (FARDC). La mission a également recommandé que les Gouvernements de la République démocratique du Congo et du Rwanda continuent de s'efforcer d'améliorer leurs relations diplomatiques. Ces deux recommandations figurent en tête des recommandations, elles montrent l'importance du règlement de la question des Kivus, selon les membres de la mission.

La troisième recommandation est que les autorités congolaises entreprennent en priorité la réforme du secteur de la sécurité afin de consolider les résultats de la réforme de la police et de parachever l'intégration des unités de l'armée, tout en menant à son terme le processus de désarmement, de démobilisation et de réinsertion. La quatrième recommandation concerne les partenaires internationaux de la République démocratique du Congo. La mission recommande qu'ils organisent et coordonnent leur aide à la réforme du secteur de la sécurité de façon à maximiser son efficacité. Enfin, la mission recommande que les autorités congolaises et leurs principaux partenaires internationaux s'organisent de manière à rendre possible un dialogue politique permanent. Telles sont les recommandations que nous faisons.

Je voudrais, avant de terminer, dire à quel point nous avons été sensibles un fois encore à l'accueil que nous avons reçu en République démocratique du Congo de la part du Président Kabila, de la part de toutes les autorités et de la part du peuple congolais. Ils savent que les Nations Unies seront toujours à leurs côtés dans les défis qu'ils doivent encore relever.

Le Président (*parle en chinois*) : Je remercie l'Ambassadeur de La Sablière de son exposé.

Je donne maintenant la parole aux membres du Conseil qui souhaitent réagir aux exposés que nous venons d'entendre.

M. Christian (Ghana) (*parle en anglais*) : Permettez-moi, Monsieur le Président, de remercier les Ambassadeurs Jones Parry, Kumalo, Voto-Bernales et de La Sablière d'avoir conduit la mission dans les différents pays où elle s'est rendue. Ma délégation se félicite du rôle important qu'ils ont joué, contribuant ainsi, dans une grande mesure, au succès de la mission. Nous voudrions également dire combien nous avons apprécié la courtoisie ainsi que l'hospitalité réservées à notre délégation par les autorités des diverses capitales dans lesquelles nous nous sommes rendus. Nous nous félicitons des remarques positives formulées par plusieurs délégations concernant l'accueil chaleureux que nous ont réservé le Président Kufuor et le Gouvernement ainsi que le peuple ghanéen tout au long de notre mission à Accra.

L'échange de vues d'Addis-Abeba a, entre autres, permis au Conseil de sécurité et à la Commission de l'Union africaine de préciser les moyens de resserrer leurs relations dans le maintien de la paix et la sécurité en Afrique. Elle a également donné au Conseil de sécurité de l'Organisation des Nations Unies et au Conseil de paix et de sécurité de l'Union africaine l'occasion d'aborder la manière d'améliorer leur coopération afin de parvenir à leurs objectifs communs de paix et de sécurité en Afrique.

Ma délégation estime que toute proposition sur la coopération entre l'Union africaine et l'ONU relative aux pays qui sortent d'un conflit devrait tenir compte du document-cadre de l'Union africaine sur la reconstruction et le développement postconflit, ainsi que des composantes « paix » et « sécurité » du Nouveau Partenariat pour le développement de l'Afrique (NEPAD), qui, tous deux, insistent, entre autres choses, sur la nécessité de s'attaquer aux causes profondes des conflits, afin d'éviter que les pays qui sortent d'un conflit ne retombent dans le chaos.

Nous tenons à souligner qu'il importe de tirer parti de l'élan imprimé par la visite du Conseil à Khartoum pour accélérer les progrès dans le processus de paix ainsi qu'en matière de maintien de la paix et sur le plan humanitaire. Le fait que le Gouvernement soudanais accepte d'appliquer, sans condition, le cadre d'Addis-Abeba donne la possibilité à l'ONU et à l'Union africaine de régler le conflit au Soudan et de mettre fin aux souffrances des peuples de cette région. Nous espérons que le Conseil pourra montrer son unité sur cette question et qu'il adoptera prochainement la résolution autorisant l'opération hybride qui permettra de régler globalement la crise.

Nous reconnaissons que la pleine mise en œuvre des modules d'appui initial et d'appui renforcé de l'ONU pour la Mission de l'Union africaine au Soudan (MUAS) et le déploiement de deux bataillons supplémentaires de la MUAS sont une base nécessaire pour mettre en place l'opération hybride.

Bien que le Conseil de paix et de sécurité de l'Union africaine ait autorisé le déploiement de la Mission de l'Union africaine en Somalie (AMISOM) pour soutenir les efforts déployés par le Gouvernement fédéral de transition pour stabiliser la Somalie, faciliter le dialogue et la réconciliation et encourager le développement, il est évident que davantage de ressources sont nécessaires pour garantir l'efficacité du processus de l'AMISOM et pour permettre à cette dernière de mener effectivement à bien son opération de maintien de la paix. On ne saurait trop insister sur le rôle que peut jouer l'Organisation des Nations Unies pour mobiliser de telles ressources.

Lors du séjour de la mission du Conseil à Abidjan, nous avons été impressionnés par les assurances données par les dirigeants ivoiriens quant à leur attachement renouvelé au processus de paix. Toutefois, la récente tentative d'assassinat perpétrée contre le Premier Ministre Soro, qui a entraîné la mort de plusieurs civils innocents et que le Ghana condamne très fermement, montre que la situation sécuritaire demeure fragile. Nous espérons que les auteurs de cet attentat seront traduits en justice, car il est essentiel de saper les tentatives visant à faire dérailler le processus de paix.

Ma délégation est encouragée par les progrès obtenus pour l'heure par les parties en faveur de la mise en œuvre de l'Accord de Ouagadougou. Toutefois, au vu de la longue liste de délais manqués et de tâches encore à accomplir, nous ne devrions pas sous-estimer les obstacles et les défis qui restent encore à surmonter pour consolider ce processus, de manière à ce que des élections justes et libres puissent être organisées au début de l'année prochaine.

C'est pourquoi nous pensons que la résolution adoptée ce matin par le Conseil, renouvelant le mandat de la Mission de l'Organisation des Nations Unies en Côte d'Ivoire (ONUCI) et demandant à toutes les parties concernées de redoubler d'efforts, constitue un pas dans la bonne direction et doit être renforcée par une action et un engagement soutenus de la communauté internationale, afin de faire en sorte que les progrès, qui pour l'heure ont été mitigés, soient véritablement irréversibles.

À cette fin, le Ghana continuera d'accorder un soutien sans réserve aux efforts déployés par le facilitateur, le Président Blaise Compaoré.

M. Verbeke (Belgique) : Je tiens tout d'abord à remercier nos collègues du Royaume-Uni, de l'Afrique du Sud, du Pérou et de la France pour leur rapport et les féliciter pour le grand professionnalisme dont ils ont fait preuve dans la conduite de cette importante mission du Conseil en Afrique.

Mon pays, qui, le Conseil le sait, attache une importance toute particulière à ce continent, se réjouit du fait que cette mission ait eu lieu au cours du mois de sa présidence.

Le communiqué qui a été conjointement adopté le 16 juin dernier par ce Conseil et le Conseil de paix et de sécurité de l'Union africaine à Addis-Abeba répond à la volonté belge de voir émerger une meilleure articulation de la relation entre les Nations Unies et l'Union africaine, selon les axes de coordination, de coopération et de cohérence.

La Belgique se félicite de l'échange de vues qui a eu lieu entre les deux organisations sur les sujets

comme le Soudan, la Somalie, la Côte d'Ivoire et la République démocratique du Congo.

La Belgique se réjouit que, pendant la visite au Soudan, le Gouvernement soudanais a réaffirmé son accord inconditionnel pour l'opération hybride. La Belgique est d'avis qu'il faut désormais œuvrer pour que cet accord soit mis en œuvre sans tarder. En autorisant le déploiement de l'opération, il importe que le principe de l'unité de commandement et de contrôle soit scrupuleusement respecté.

En République démocratique du Congo, la visite du Conseil de sécurité a eu lieu dans un nouveau cadre où les nouvelles autorités démocratiquement élues s'attèlent avec ardeur aux défis du pays. Parmi ces défis nous devons d'abord mentionner la situation très préoccupante dans l'est du pays, qui était d'ailleurs sur les lèvres de tous nos interlocuteurs, mais également, et plus généralement, les conditions socioéconomiques difficiles là où la population attend avec impatience les dividendes de la paix.

Cette fragilité requiert une attention continue de la part de la communauté internationale et de notre Conseil à la situation en République démocratique du Congo. Il a clairement été démontré que les élections n'ont pas résolu tous les problèmes. Nous devons examiner par quelle action, notre Conseil et la Mission de l'Organisation des Nations Unies en République démocratique du Congo (MONUC) peuvent contribuer à consolider la situation en République démocratique du Congo, en partenariat et en dialogue avec les nouvelles autorités.

L'exercice des critères qui a été demandé au Secrétaire général dans la résolution 1756 (2007) nous offre l'unique opportunité de mieux définir les objectifs de notre action dans cette période postélectorale et de mieux articuler les moyens à disposition avec les objectifs recherchés. La pacification ou stabilisation de l'est nécessitent une approche innovante où la dimension régionale devra être pleinement prise en considération.

Pour terminer, je voudrais dire un mot sur la Côte d'Ivoire. La visite en Côte d'Ivoire a permis d'entendre les parties et le facilitateur dans le cadre nouveau tracé par les accords de Ouagadougou. Nous avons constaté avec plaisir qu'un esprit nouveau règne en Côte d'Ivoire et que la plupart des interlocuteurs estiment une reprise des hostilités improbable, même si le processus reste fragile comme l'a montrée, par ailleurs, la récente tentative d'assassinat du Premier Ministre. La mission a constaté également que les forces politiques ivoiriennes dans leur ensemble souhaitent que les Nations Unies continuent de jouer un rôle essentiel dans l'accompagnement du processus de paix. Malgré toutes ces évolutions positives, ma délégation constate qu'un retard important a été pris dans la mise en œuvre de l'Accord de Ouagadougou. Le plus important reste à faire en vue de l'organisation d'élections libres, ouvertes et transparentes, et ma délégation invite instamment toutes les parties à la crise ivoirienne à mettre en œuvre sans retard les dispositions de l'Accord.

Le Président (*parle en chinois*) : D'autres membres du Conseil souhaitent-ils faire une déclaration? Si ce n'est pas le cas, je vais à présent faire une déclaration à titre national.

La Chine apprécie grandement le rôle important joué par l'Union africaine au cours des dernières années. En atténuant les conflits en Afrique grâce au déploiement d'opérations dans les points chauds du continent, l'Union africaine a contribué de manière importante à la réduction des tensions régionales et au règlement des conflits régionaux.

Aujourd'hui, l'Union africaine se heurte à de nombreuses difficultés dans ses opérations de maintien de la paix au Darfour et en Somalie et elle a donc besoin de l'appui de la communauté internationale. L'Organisation des Nations Unies devrait continuer de consolider son partenariat avec l'Union africaine dans le domaine des opérations de maintien de la paix et entreprendre une coopération à long terme avec l'Union africaine en aidant cette dernière sur les plans technologique, financier, logistique et de la formation. La Chine appuie les efforts visant à renforcer encore la communication et la coopération entre l'UA et le Conseil de sécurité, et elle est impatiente de recevoir des propositions viables de la part du Secrétaire général à cet égard.

Sur la question du Soudan, la Chine apprécie à sa juste valeur l'initiative du Gouvernement soudanais d'inviter la mission du Conseil de sécurité et son acceptation intégrale et sans condition de l'opération hybride. Il y a encore beaucoup de difficultés et d'enjeux en ce qui concerne la prochaine phase du déploiement des opérations de maintien de la paix au Darfour. Une mise en œuvre totale du plan suppose coopération et coordination entre la communauté internationale et le Soudan. L'ONU et l'Union africaine doivent commencer par aborder les

nombreuses questions prioritaires existantes – telles que celles qui ont trait au mandat, au financement des troupes, à l'équipement et à la logistique.

À l'heure actuelle, le Conseil de sécurité tient des consultations sur un projet de résolution relatif au mandat de l'opération hybride. Le projet de résolution en question doit faire du mandat et du financement les priorités de l'opération, de manière à refléter le consensus international autour de cette question et la coopération qui existe entre l'ONU, l'Union africaine et le Gouvernement soudanais, de même que l'élan positif actuel. Le projet de résolution doit contribuer à maintenir cet élan tout en évitant de soulever des questions sans rapport qui donneraient lieu à de nouvelles controverses et retarderaient le processus de déploiement.

Une solution globale et durable à la question du Darfour appelle non seulement une progression régulière du déploiement des opérations de maintien de la paix, mais aussi une accélération du processus politique et une prise en compte adéquate de l'importance du développement et de la reconstruction du Darfour afin de venir à bout des causes profondes du conflit. Aujourd'hui, le processus politique est à la traîne par rapport au déploiement des opérations de maintien de la paix. Le Conseil de sécurité doit prendre des mesures concrètes pour faire progresser le processus. Le Secrétaire général Ban Ki-moon a plusieurs fois appelé la communauté internationale à se concentrer sur le développement à long terme du Darfour de façon à éradiquer les causes profondes de la crise. Cela montre que la communauté internationale est en train d'acquérir une compréhension plus approfondie de la question, qui mérite l'attention de toutes les parties.

La Chine s'inquiète de l'évolution de la situation en Côte d'Ivoire. Durant la mission du Conseil de sécurité dans le pays, le mois dernier, toutes les parties ont réaffirmé leur adhésion au processus de paix. La Chine tient à dire sa satisfaction à ce sujet. Bien évidemment, le processus de paix en Côte d'Ivoire reste confronté à de nombreuses difficultés. La priorité absolue consiste aujourd'hui à raffermir le consensus entre toutes les parties, améliorer la confiance mutuelle et appliquer les engagements et l'Accord de Ouagadougou, en vue de créer les conditions propices à une élection générale.

Dans les circonstances actuelles, l'ONU doit continuer d'accentuer sa coordination et sa coopération avec l'Union africaine et la Communauté économique des États de l'Afrique de l'Ouest pour appuyer leurs bons offices au niveau régional.

La poursuite de la présence de l'Opération des Nations Unies en Côte d'Ivoire (ONUCI) est importante pour maintenir la stabilité sur le terrain. La Chine est favorable à la prolongation du mandat de l'ONUCI selon les besoins, et elle est prête à s'associer aux efforts de toutes les autres parties en vue de restaurer pleinement et au plus tôt la paix et la stabilité en Côte d'Ivoire.

La Chine félicite la République démocratique du Congo pour les progrès importants réalisés dans le processus de paix qui s'y déroule. La première des priorités, pour la République démocratique du Congo, est aujourd'hui de préserver sa stabilité et sa sécurité et de parvenir au développement économique dès que possible. S'agissant des difficultés et défis rencontrés dans les domaines politique et sécuritaire, la Chine a bon espoir que toutes les parties concernées en République démocratique du Congo placeront l'intérêt général du pays au-dessus de tout et qu'elles aplaniront leurs divergences par le dialogue et la consultation.

La situation sécuritaire qui prévaut dans l'est de la République démocratique du Congo reste fragile. Nous espérons qu'en accélérant les réformes dans le secteur de la sécurité, le Gouvernement prêtera également attention au développement économique, en créant de nouveaux emplois et en améliorant le bien-être de la population, de sorte que les anciens combattants puissent être véritablement désarmés et réinsérés.

Compte tenu du fait que certains des groupes armés présents dans la partie orientale de la République démocratique du Congo opèrent de l'autre côté de la frontière, nous espérons que les pays concernés agiront dans le cadre du Pacte de stabilité, de sécurité et de développement dans la région des Grands Lacs, en renforçant la communication, en favorisant la confiance mutuelle et en cherchant ensemble une solution à la question par la voie du dialogue.

Le processus de paix en République démocratique du Congo appelle une attention constante de la part de la communauté internationale. La Chine s'associera à la communauté internationale pour continuer d'apporter tout l'appui possible au processus de paix en République démocratique du Congo.

Je reprends maintenant mes fonctions de Président du Conseil de sécurité.

Je donne la parole au représentant de la Côte d'Ivoire.

M. Bailly-Niagri (Côte d'Ivoire) : Le Représentant permanent de la Côte d'Ivoire, empêché, m'a chargé de lire la déclaration suivante au Conseil de sécurité :

> « Monsieur le Président, ma délégation vous félicite et vous remercie pour l'organisation de cette séance sur le rapport (S/2007/421) de la mission du Conseil de sécurité en Afrique. Je voudrais également exprimer ma profonde gratitude aux distingués membres du Conseil de sécurité.
>
> La mission effectuée en Afrique pour s'imprégner des réalités du terrain est pour ma délégation tout à la fois un grand motif de satisfaction et un gage certain de succès dans l'application des résolutions du Conseil de sécurité. En effet, de telles missions contribueront au réalisme de l'appréhension des problèmes en Afrique par le Conseil de sécurité et, de ce fait, à l'élaboration par ce dernier de solutions cohérentes et évolutives adaptées au règlement des crises sur ce continent.
>
> Dans ce contexte, la visite de la mission du Conseil de sécurité effectuée en Côte d'Ivoire, les 19 et 20 juin 2007, a été fort appréciée par les autorités ivoiriennes, avec à leur tête le Président Laurent Gbagbo et le Premier Ministre, Guillaume Soro. C'est donc pour ma délégation l'occasion d'encourager le Secrétaire général à poursuivre ses efforts dans cette voie salutaire et de l'assurer de la haute appréciation que mon pays a de sa présence à la tête de l'ONU. C'est aussi le lieu de rendre hommage à l'Organisation des Nations Unies pour ses actions en Côte d'Ivoire, ainsi qu'à l'Afrique du Sud pour sa médiation antérieure, et au Burkina Faso pour le rôle qu'il joue actuellement dans le processus de paix.
>
> La situation en Côte d'Ivoire a notablement évolué depuis la signature, le 4 mars 2004, de l'Accord de Ouagadougou, fruit de la négociation directe avec les Forces nouvelles initiée par le Président Laurent Gbagbo. Ma délégation note avec satisfaction que l'excellent rapport qui nous est soumis ce jour, pour m'en tenir au cas de la Côte d'Ivoire, restitue des faits concrets sur l'évolution du processus de paix et fait des recommandations pour la bonne application de l'Accord de Ouagadougou. Cela constitue une source de motivation supplémentaire pour les ex-belligérants qui se sont engagés librement à s'attaquer aux racines profondes du conflit ivoirien, notamment la question de l'identification de la population, le désarmement, la démobilisation et la réintégration des combattants, le démantèlement des milices armées, la suppression de la zone de confiance, la restauration de l'autorité de l'État et le déploiement de l'administration sur l'ensemble du territoire national aux fins de l'organisation et de la tenue d'élections nationales.
>
> Je voudrais ici déclarer devant le Conseil de sécurité que le Gouvernement ivoirien est soucieux de conduire à bon port le processus de paix. Le Gouvernement ivoirien a, de ce fait, noté avec intérêt les différents avis et suggestions de la mission du Conseil de sécurité en Côte d'Ivoire.
>
> Au regard des préoccupations de la mission dans les domaines humanitaire et socioéconomique, s'agissant des droits de l'homme et de la situation politique et sécuritaire, notamment en ce qui concerne le problème des grades des combattants de l'ex-rébellion et des quotas, le groupe des négociateurs, dont j'ai l'honneur de faire partie, travaille en très bonne intelligence avec l'aide du facilitateur burkinabé afin de faire des propositions concrètes aux principaux signataires de l'accord. Ceci pour dire que malgré le retard accusé dans certains domaines de l'accord et l'incident survenu le 29 juin à Bouaké, les différentes parties ont manifesté sans ambages leur volonté de poursuivre le processus de paix dans leur déclaration et au cours du conseil des ministres du 15 juillet 2007.
>
> Les faits sur le terrain traduisent localement cette volonté tant en ce qui concerne le désarmement des forces d'autodéfense, le DDR, la restauration de l'autorité de l'État sur toute l'étendue du territoire, l'organisation des audiences foraines ou l'identification des populations. Pour exemple, citons entre autres l'instauration de magistrats à Bouaké dans les heures qui ont suivi l'attaque de l'avion du

Premier Ministre. Les préfets ont également été installés. De manière générale, tout le processus de paix suit son cours normal sur tous les points de l'Accord de Ouagadougou.

Au plan sociopolitique, le Président Gbagbo, estimant que la crise ivoirienne tenait principalement à une crise économique caractérisée par un fort taux de chômage parmi les jeunes, a créé un service civique. Dans le cadre de ce programme, les ex-combattants et les membres des milices bénéficient d'une formation. En d'autres termes, comme le dit le Président de la République lui-même, la guerre est vraiment terminée. Plus personne ne veut faire la guerre. Partout sur le territoire ivoirien les manifestations en faveur de la paix se multiplient entre les frères ivoiriens de tous bords. La forte communauté étrangère présente en Côte d'Ivoire participe également à toutes les actions de réconciliation.

Bref, la paix n'est pas seulement la paix des grands mais aussi celle de la grande majorité des populations vivant dans le pays. C'est cela qui explique le climat d'apaisement auquel nous assistons actuellement. C'est donc pour maintenir le climat sociopolitique apaisé qui prévaut en Côte d'Ivoire et pour lutter efficacement contre l'insécurité que le Gouvernement a sollicité une dérogation au régime d'embargo sur les armes pour équiper la police nationale.

En s'entretenant avec les plus hautes autorités ivoiriennes et avec le Ministre des affaires étrangères du Burkina Faso, M. Djibril Bassolé, en sa qualité de représentant du Président du Burkina Faso, Blaise Compaoré, actuel Président de la Communauté économique des États de l'Afrique de l'Ouest (CEDEAO) et facilitateur du dialogue politique direct entre les parties ivoiriennes, ainsi qu'avec les hauts dirigeants de l'Opération des Nations Unies en Côte d'Ivoire (ONUCI) et le commandant des forces françaises, qui appuient l'opération des Nations Unies, la mission du Conseil de sécurité a eu une vue d'ensemble de la situation en Côte d'Ivoire.

C'est pourquoi ma délégation exprime son entière adhésion aux recommandations de la mission du Conseil de sécurité, à savoir : l'appui du Conseil à l'application intégrale de l'accord de Ouagadougou et à l'action du facilitateur; la prise en compte, par le Conseil de sécurité, des récentes recommandations du Secrétaire général concernant le mandat de l'ONUCI; et l'appui de l'Organisation des Nations Unies au processus engagé avec l'accord de Ouagadougou; sa désignation d'un nouveau représentant spécial et chef de l'ONUCI; son examen attentif de la demande de dérogation au régime d'embargo sur les armes afin de contribuer au processus de paix compte tenu du calme dans lequel se déroule l'application de l'accord de Ouagadougou. »

Le Président (*parle en chinois*) : Je donne maintenant la parole à la représentant de la République démocratique du Congo.

M[me] Booto (République démocratique du Congo) : Permettez-moi tout d'abord de vous présenter les vives félicitations de ma délégation pour la manière efficace avec laquelle vous conduisez les travaux du Conseil de sécurité durant ce mois de juillet. Je tiens à vous remercier surtout d'avoir pris l'initiative d'organiser le débat sur le rapport de la mission du Conseil de sécurité en Afrique, qui s'est déroulée du 14 au 21 juin 2007 et qui l'a conduit tour à tour à Addis-Abeba, à Khartoum, à Accra, à Abidjan et à Kinshasa, notamment en vue de procéder à des échanges de vues avec les dirigeants africains sur les moyens de maximiser les relations entre le Conseil de sécurité de l'ONU et l'Union africaine, ainsi qu'avec d'autres organisations régionales, concernant le maintien de la paix et la sécurité en Afrique.

Ma délégation estime que ces contacts réguliers permettront au Conseil de participer efficacement à la discussion sur les mécanismes permettant d'établir des liens toujours plus étroits entre l'Organisation des Nations Unies et l'Union africaine dans les domaines de la prévention des conflits, de la médiation, du maintien et de la consolidation de la paix, ainsi que dans les moyens d'appuyer et d'améliorer la base de ressources et la capacité de l'architecture de paix et de sécurité de l'Union africaine. Ma délégation souhaiterait également voir cet engagement du Conseil de sécurité se poursuivre avec l'Union africaine par l'établissement d'un partenariat plus cohérent dans lequel les efforts déployés pour maintenir la paix et la sécurité seraient faits dans le cadre d'un partenariat et d'une relation plus formelle entre les deux organes et qui permettrait de partager les meilleurs pratiques et l'analyse des stratégies.

Ma délégation voudrait remercier les membres du Conseil pour le travail abattu au cours de leur séjour en Afrique et en particulier le distingué Représentant permanent de la France pour son importante contribution à la mission qui a eu lieu dans mon pays, la République démocratique du Congo, en tant que soutien supplémentaire aux efforts déployés par la communauté internationale visant à aider mon pays à rétablir durablement la paix et à assurer la réconciliation nationale.

Faisant suite à la visite du Secrétaire général dans mon pays, cette mission du Conseil est la huitième depuis le déclenchement du processus de transition, qui, malgré quelques incidents de parcours, a franchi des étapes importantes, notamment l'organisation des élections et la mise en place des institutions démocratiques. Les membres du Conseil de sécurité ont pu saisir cette occasion pour apprécier les efforts accomplis par les nouvelles autorités congolaises dans le cadre du redressement du pays ainsi que la possibilité de faire un tour d'horizon de la situation sécuritaire en République démocratique du Congo, notamment en ce qui concerne la reforme du secteur de la sécurité visant à consolider les résultats de la reforme de la police et à parachever l'intégration des unités de l'armée, tout en menant à son terme le processus du désarmement, de la démobilisation et de la réinsertion.

Ma délégation partage les préoccupations exprimées par le Conseil sur la persistance de la violence dans les Kivus, particulièrement les violations des droits de l'homme et du droit international humanitaires commises, notamment, par les milices et autres groupes armés étrangers. Il est important de souligner que la situation dans cette partie du pays ne saurait être réglée d'une manière constructive qu'avec la coopération des pays voisins. C'est pourquoi ma délégation voudrait rappeler que des quantités importantes d'armes et de munitions, provenant pour la plupart de pays limitrophes, sont entrées sans restriction en République démocratique du Congo en violation de la résolution 1698 (2006) du Conseil de sécurité, en date du 31 juillet 2006 concernant l'embargo. C'est de ces armes que ces milices et autres groupes armés se servent pour commettre de graves atteintes aux droits de l'homme en République démocratique du Congo.

Devant l'ampleur des actes de violence, notamment des violences sexuelles, les institutions de mon pays ont pour leur part, éprouvé la nécessité de prévenir et réprimer sévèrement les infractions se rapportant aux violences sexuelles et d'assurer une prise en charge des victimes atteintes dans leur dignité ainsi que leur intégrité physique et morale. C'est pourquoi la loi sur les violences sexuelles a été adoptée par le Parlement et promulguée par le Président de la République en août 2006.

Je voudrais terminer en soulignant une fois de plus qu'il est important que le Conseil de sécurité œuvre pour le renforcement de l'Union africaine, notamment dans sa réponse plus efficace aux règlements des conflits sur le continent Africain. Pour sa part, la République démocratique du Congo souscrit aux recommandations du Conseil de sécurité et ne ménagera aucun effort en vue de rétablir durablement la paix, d'assurer une réconciliation entre toute la population et de s'atteler au travail de reconstruction nécessaire pour le pays.

Le Président (*parle en chinois*) : Je donne maintenant la parole à la représentante de l'Union africaine.

Mme Ratsifandrihamanana : Avant tout, nous vous savons gré, Monsieur le Président, de nous avoir associés à la présente réunion consacrée à l'examen du rapport de la mission du Conseil de sécurité en Afrique, dont nous saluons chaleureusement la réalisation. Nous félicitons tous les membres du Conseil de sécurité qui ont dirigé et pris part à cette mission.

Le Président de la Commission de l'Union africaine, M. Alpha Oumar Konaré, m'a chargée de vous transmettre ses appréciations sincères des concertations fructueuses qu'il a eues avec le Conseil, tout récemment et durant sa visite à Addis-Abeba. Nous nous félicitons, par ailleurs, des importantes recommandations consignées dans le rapport du Conseil et dans le communiqué conjoint issu de la réunion du Conseil avec le Conseil de paix et de sécurité de l'Union africaine.

Cette mission en terre africaine atteste avant tout de la disposition du Conseil de sécurité à mener à bien ses obligations. Ayant à l'esprit que depuis 1960, 29 missions de ce genre sur 49 ont été conduites en Afrique, nous sommes convaincus que celles-ci contribuent à rassurer nos peuples et gouvernements quant au rôle essentiel du Conseil de sécurité et son engagement en tant que garant de la paix et de la sécurité internationales.

Cette initiative témoigne tout autant du souci du Conseil d'être à l'écoute de l'Afrique, d'être attentif aux réalités sur le terrain, d'agir comme une équipe solidaire accordant la priorité au dialogue, ce qui concourra à augmenter l'estime et la confiance de toute la communauté internationale à l'endroit du Conseil de sécurité de l'ONU.

Cette mission constitue aussi un jalon incontestable dans les efforts de paix et de sécurité durable dans les pays concernés. Les actions concertées de l'ONU et de l'Union africaine dans ces pays ont révélé des approches innovantes, une créativité inédite, la flexibilité dans la conduite des actions, mais surtout la mobilisation de la communauté internationale. Ce qui va asseoir sans conteste une nouvelle base de coopération entre l'ONU et l'Union africaine.

Parlant justement de coopération, elle a été une fois de plus magnifiée par la présence de l'ONU, à travers la Vice-Secrétaire générale, Mme Asha-Rose Migiro, au neuvième sommet de l'Union africaine tenu à Accra. Les décisions importantes qui y ont été prises marquent la convergence de vision et d'approche entre les deux organisations en ce qui concerne le maintien de la paix et de la sécurité internationales, et plus particulièrement en Afrique.

Les décisions de la conférence des chefs d'État et de gouvernement reflètent justement les recommandations de la mission du Conseil et insistent sur la coopération et la coordination de la collaboration entre l'ONU et l'Union africaine, collaboration qui a été, une fois encore, concrétisée lors de la réunion informelle du 13 juillet 2007 entre le Conseil et le Président de la Commission, suivie de son entretien avec le Secrétaire général Ban Ki-moon.

Je rappellerai, entre autres, que le Président de la Commission a exhorté le Conseil de sécurité à adopter rapidement une résolution en vue d'autoriser le déploiement de l'opération hybride au Darfour et son financement par des contributions obligatoires des Nations Unies. Il a aussi reconnu le leadership des Nations Unies en matière de paix et de sécurité internationales. Cependant l'Union africaine se doit d'assumer ses responsabilités en matière de maintien de la paix en Afrique. Le Président de la Commission a insisté sur la nécessité de maintenir la confiance naissante avec le Gouvernement soudanais, ce qui ne signifie pas complaisance ni chèque en blanc.

Il a reconnu l'importance de l'unité de commandement et de contrôle concernant l'opération hybride, toutefois celle-ci doit préserver son caractère africain et, à cet effet, des efforts supplémentaires sont nécessaires pour sensibiliser les pays africains contributeurs de troupes. Il a appelé les deux organisations à œuvrer de concert pour la consolidation du dialogue politique et le soutien aux efforts des envoyés spéciaux de l'ONU et de l'Union africaine au Darfour. À ce propos, la coordination et la convergence de toutes les initiatives sous les auspices de l'ONU et de l'Union africaine constituent un impératif. Le Président de la Commission a, à ce propos, salué l'organisation en septembre prochain de la réunion conjointe ONU-Union africaine.

Concernant la Somalie, le Président de la Commission de l'Union africaine a mis l'accent sur la nécessité de parachever le déploiement de la Mission de l'Union africaine en Somalie (AMISOM) en attendant le déploiement rapide d'une opération des Nations Unies qui prendrait sa relève.

De ce qui précède, des leçons sont à tirer pour une meilleure efficacité de la gestion des conflits en Afrique. Nous adhérons pleinement aux recommandations contenues dans le rapport du Conseil et insisterons sur la nécessité de mettre en œuvre les engagements déjà contenus dans différents instruments internationaux, plus particulièrement dans le programme décennal de renforcement des capacités de l'Union africaine par les Nations Unies. Nous insisterons aussi sur le besoin urgent d'accompagner l'Union africaine dans la mise en place de l'architecture de paix et de sécurité de l'Union africaine, ce qui inclut le système continental d'alerte rapide, le Groupe des sages et la force africaine en attente; cette architecture doit servir pour les réponses régionales immédiates aux conflits.

Nous insisterons aussi sur la coordination des initiatives afin d'éviter les chevauchements. Le partenariat entre les deux organisations doit être cohérent, ce qui nécessite une harmonisation des procédures de prise de décision, l'analyse stratégique conjointe et les échanges d'information systématiques.

Enfin, nous saluons plus particulièrement la décision d'organiser une réunion conjointe annuelle du Conseil de sécurité de l'ONU et du Conseil de paix et de sécurité de l'Union africaine. Nous insisterons aussi sur la recherche de solutions durables à la question du financement des opérations de maintien de la paix en Afrique placées sous la responsabilité de l'Union

africaine, qui agit au nom de la communauté internationale.

Pour terminer, nous réitérons nos félicitations aux membres du Conseil de sécurité pour cette mission en terre africaine couronnée de succès. Le dynamisme constaté et l'engagement apprécié du Conseil nous confortent et nous encouragent à consolider le tandem ONU/Union africaine dans la quête d'une paix durable sur le continent africain. Enfin, nous estimons que des missions conjointes du Conseil de sécurité de l'ONU et du Conseil de paix et de sécurité de l'Union africaine peuvent être envisagées. La mission de l'Union africaine à New York voudrait bien être associée à ces missions.

Le Président (*parle en chinois*) : Il n'y a plus d'orateur inscrit sur ma liste.

Le Conseil de sécurité a ainsi achevé la phase actuelle de l'examen de la question inscrite à son ordre du jour.

La séance est levée à 11 h 30.